

rancour which characterized his remarks. He (Mr. Mackenzie) did not intend to follow that hon. gentleman, but would leave him an entire monopoly, because that course was unfair, and was unsuited to this debate. The ground he (Mr. Mackenzie) would take was one that would be perfectly understood by every one, whether they agreed with him or not. The hon. member for Colchester took the broad protectionist principle, and gave as a reason for voting for the Bill that it would promote coal mining in Nova Scotia, and if coal mining were promoted there, that would also promote other industries of a greater or less extent. Every one, who was at all acquainted with the protectionist argument, knows that the statement made by the hon. member was the beginning and the end of all protectionist theories. He assumes that wherever there is a mine or a manufactory built up by affording the proprietors of the mine or manufactory protection against competition from every quarter, a certain settlement of trades, shopkeepers, and artisans of various kinds will naturally come together, and there will be a greater demand for agricultural productions than there would have existed had that protection not been afforded. This was the protectionist argument stated by the hon. gentleman, and he was disposed to meet it firmly, and upon this ground he asked the House to place a duty on coal. It was intended to benefit a particular class and a particular locality; and anything that benefited a particular class or particular locality must inflict corresponding injuries upon other classes and other localities. If the hon. gentleman could shew him that the protection of a particular class of interests was to be taken from foreigners, or from people over whom this House had no care, then he would admit that the hon. gentleman's argument was sound. But then if the hon. gentleman had the hardihood to say that the Government were initiating a policy that would tax one portion of the community at the expense of another, such a policy was one that could not be defended by any public man in the country. That was the whole theory upon which the hon. gentleman based his argument—the whole theory upon which he appeals to this House to support this tax which was to operate so injuriously upon one portion of the community. Besides that, coal at the most could only be termed raw material. We allow raw materials to be brought in duty free; we have but a trifling duty upon bar iron, which cannot be called a raw material, for it is much less raw material than coal; but yet because it is, to a certain extent, raw material, used in the manufacture of carriage and other articles necessary to a civilized country, we impose a very small duty upon it; but here is an article taken fresh from the bowels of the

débat. Il (M. Mackenzie) adoptera plutôt un point de vue que tous comprendront parfaitement, qu'on soit ou non d'accord avec lui. L'honorable député de Colchester adopte globalement le principe du protectionniste et s'il vote pour le projet de loi, c'est qu'il favorisera l'extraction du charbon en Nouvelle-Écosse; et si l'on favorise l'extraction du charbon là-bas, on favorisera également d'autres industries plus ou moins importantes. Toute personne, qui est le moins un peu au fait de la thèse protectionniste, sait que la déclaration de l'honorable député constitue le commencement et la fin des théories protectionnistes. Il présume que, partout où on met sur pied une mine ou une manufacture en assurant au propriétaire de la mine ou de la manufacture une protection contre la concurrence de tous les côtés, il se forme naturellement un village de commerçants, de boutiquiers et d'artisans de toutes sortes; et la demande de produits agricoles se fera plus forte que si l'on n'avait pas recouru à la protection. C'est là thèse protectionniste soutenue par l'honorable collègue et il est prêt à l'assumer pleinement; partant, il demande à la Chambre d'imposer un droit sur le charbon. Ce droit vise à favoriser une classe particulière et une localité particulière; et tout ce qui est à l'avantage d'une classe particulière ou d'une localité particulière doit causer des torts proportionnels aux autres classes et aux autres localités. Si l'honorable collègue peut lui démontrer que la protection d'une classe particulière d'intérêts se fera au détriment d'étrangers ou de gens dont cette Chambre n'a pas à se soucier, il admettra alors que sa thèse est saine. Mais si ce dernier a l'audace de dire que le Gouvernement est en train d'instaurer une politique qui taxera une partie de la communauté aux dépens d'une autre partie, il s'agit là d'une politique qu'aucun homme public du pays ne saurait défendre. Voilà toute la théorie sur laquelle mon honorable collègue fonde sa thèse, toute la théorie au nom de laquelle il presse la présente Chambre d'appuyer une taxe qui doit avoir des conséquences si uniques pour une partie de la communauté. En outre, on pourrait tout au plus classer le charbon comme matière première seulement. Nous permettons aux matières premières d'être admises en franchise; nous ne percevons qu'un droit insignifiant sur le fer en barres, qu'on ne peut pourtant pas qualifier de matière première, parce que c'est beaucoup moins que le charbon, une matière première; mais quand même, parce qu'il constitue dans une certaine mesure une matière première utilisée dans la fabrication des voitures et d'autres articles nécessaires dans un pays civilisé, nous le soumettons à un droit minime. Mais voici une matière arrachée directement aux entrailles de la terre, comme c'est précisément le cas pour le minerai dont on